



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 70587

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les nouvelles inquiétudes des agents généraux d'assurances de Haute-Marne concernant la volonté de La Poste d'élargir, à l'occasion de la renégociation du contrat de plan avec l'Etat, sa gamme des services financiers à l'assurance de dommages. Cet élargissement signifie une modification profonde du secteur de l'assurance déjà extrêmement concurrentiel. De plus, compte tenu des avantages fiscaux dont bénéficie La Poste, les agents d'assurance craignent de subir des distorsions de concurrence néfastes à leur activité. En conséquence, il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Les discussions relatives au prochain contrat de plan entre l'Etat et La Poste s'attachent à définir les orientations stratégiques de l'entreprise en vue de lui permettre de poursuivre son développement en s'adaptant aux évolutions de son environnement et d'assurer ainsi, dans les meilleures conditions, le service universel postal et ses missions d'intérêt général. Dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement considérera bien entendu avec une attention toute particulière les possibilités d'évolution des activités de La Poste dans des domaines tels que l'assurance dommages ou le crédit à la consommation, à partir d'une analyse de la stratégie industrielle souhaitable pour La Poste, dans le souci du maintien des conditions de l'équilibre du secteur bancaire national et de celui de l'assurance, et dans le respect des règles de la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70587

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7179

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 925